



MAISON DÉPARTEMENTALE  
des PERSONNES HANDICAPÉES  
de PARIS **MDPH 75**

# J'ai des questions juridiques, à qui m'adresser à Paris ?



## PERMAMENCES JURIDIQUES À PARIS

- **Le Guide parisien de l'accès au droit (avocat, juriste, droit au logement, droit du travail, droit des étrangers...)**

L'accès au droit a pour but de vous permettre de bénéficier gratuitement d'une information sur vos droits et vos obligations ; et d'être informé, orienté, assisté, lorsque surviennent des difficultés juridiques.

Site Web : <https://guideaccesdroit.com/>

- **Au Palais de Justice de Paris**

- **Tribunal de Paris - Parvis du Tribunal de Paris - 75 859 PARIS Cedex 17**

L'Ordre des Avocats du Barreau de Paris propose un accueil spécifique, des consultations gratuites assurées par des avocats généralistes et spécialisés ; et un espace dédié aux mineurs ainsi qu'aux familles (ou professionnels de l'enfance) : l'Antenne des Mineurs.

Site Web : [www.tribunal-de-paris.justice.fr/75/accueil-du-barreau-de-paris](http://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75/accueil-du-barreau-de-paris)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Rez-de-chaussée du Tribunal. Tel. 01 44 32 49 95

Avec ou sans rendez-vous selon le thème.

- **Le Point d'accès au droit (PAD)**

1er étage du Tribunal - Côté Sud - Tél : 01 87 27 98 05

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Site Web : [www.tribunal-de-paris.justice.fr/75/acces-au-droit](http://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75/acces-au-droit)

## PERMANENCES JURIDIQUE EN ARRONDISSEMENTS

- **Les aides juridiques gratuites en arrondissement** : des permanences juridiques gratuites, anonymes et confidentielles
- **Les bus du Barreau de Paris de Solidarité** : permanences sans rendez-vous assurées par des avocats du Barreau de Paris Solidarité

Site Web : [www.paris.fr/aidejuridique](http://www.paris.fr/aidejuridique)

## DROIT ET ADMINISTRATION

- **Médiateur de la Ville de Paris**

Le Médiateur de la Ville de Paris est une autorité indépendante chargée d'améliorer, par son action, les relations des citoyens avec l'administration municipale de la Ville de Paris (par exemple : services administratifs, services sociaux, équipements municipaux, ...)

La Médiation de la Ville de Paris est un service qui offre un recours amiable et gratuit en cas de litige avec l'administration.

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris

Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 15h00 sans interruption sauf le jeudi

69 rue de la Victoire - 75009 PARIS

☎ 01 53 32 39 39 ✉ [contact@mdph.paris.fr](mailto:contact@mdph.paris.fr) 🌐 <https://handicap.paris.fr/>

Pour saisir le Médiateur, il faut une seule condition : avoir échoué dans une démarche préalable auprès de l'administration. La saisine du Médiateur est gratuite.

Site Web : [mediation.paris.fr](http://mediation.paris.fr)

- **Défenseur des droits**

Vous rencontrez une difficulté avec une administration, une collectivité, un organisme investi d'une mission de service public et votre dossier s'enlise...Quelle que soit la nature du litige, vous pouvez demander l'aide du Défenseur des droits.

Site Web : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

## ASSOCIATIONS JURIDIQUES

- **Justice, le site internet pour un accès au droit accessible**

Avec le site justice.fr, vous pouvez trouver une permanence juridique gratuite et accessible près de chez vous.

Site Web : <https://justice.fr/>

- **Permanence juridique Agir Handicap - Droit pluriel**

Il s'agit d'une permanence juridique à distance et gratuite. Vous pouvez contacter cette permanence par téléphone, mail ou vidéo en Langue des Signes Française – LSF.

Téléphone : 09 80 80 01 49 - Mail : [agir@droitpluriel.fr](mailto:agir@droitpluriel.fr)

Site Web : <https://droitpluriel.fr/agir>

## AIDE AUX VICTIMES

- **Paris Aide aux Victimes** : information juridique, orientation, accompagnement, soutien psychologique pour les victimes d'infractions pénales - sur rendez-vous  
Tél : 01 44 32 77 08

- **Écoute violences femmes handicapées**

Permanence d'écoute, d'orientation et d'aide juridique sociale psychologique

Tél : 01 40 47 06 06 - Appel anonyme non surtaxé

Pour les femmes sourdes, vous pouvez la contacter par courriel : [ecoute@fdfa.fr](mailto:ecoute@fdfa.fr)

Site Web : <https://ecoute-violences-femmes-handicapees.fr/>

- **Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir**

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir - FDDA a pour objet de promouvoir la place des femmes en situation de handicap dans la société et leur participation à la vie sociale et publique, quelle que soit la nature de leur handicap. FDDA lutte également contre la double discrimination qui touche les femmes en situation de handicap, celle du genre et celle du handicap et contre les violences.

Site Web : <https://fdfa.fr/>